

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 158

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 4, supprimer le mot :

« préalablement ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« obtention »,

insérer le mot :

« préalable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.